

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Adopté

AMENDEMENT

N° 211

présenté par

Mme Linkenheld, Mme Lepetit, M. Aboubacar, Mme Appéré, Mme Bourguignon,
Mme Capdevielle, Mme Carrillon-Couvreur, Mme Chapdelaine, rapporteure thématique
M. Cordery, Mme Corre, rapporteure thématique M. Demarthe, M. Philippe Doucet,
Mme Françoise Dumas, M. Gille, Mme Got, M. Juanico, M. Kalinowski, Mme Lang, M. Lesterlin,
M. Letchimy, Mme Lousteau, M. Lurel, Mme Maquet, M. Naillet, Mme Olivier, M. Pauvros,
Mme Pochon, M. Pupponi, M. de Rugy, Mme Tolmont et les membres du groupe Socialiste,
écologiste et républicain

ARTICLE 22

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de l'article 22 dans sa version issue de l'examen en première lecture à l'Assemblée nationale.